

REGLEMENTATIONS TECHNIQUES APPLICABLES EN REHABILITATION - Distanciel

Cette formation traite des aspects réglementaires touchant l'urbanisme, l'accessibilité des bâtiments, la sécurité incendie et le confort thermique dans le cadre d'un projet de la réhabilitation d'un bâtiment.

Objectifs opérationnels

- Appliquer les règles essentielles de construction d'un projet de réhabilitation
- Appliquer les textes réglementaires d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux bâtiments
- Appliquer les textes réglementaires de sécurité incendie dans un projet de réhabilitation avec ou sans changement de destination d'activité des locaux
- Appliquer la réglementation thermique en fonction de la surface, du coût des travaux de rénovation et l'année de construction du bâtiment
- Anticiper les contentieux en prenant en compte les contraintes administratives et réglementaires

Public Concerné

- Chefs de projets de la maîtrise d'ouvrage et en bureau d'études.
- Responsables travaux chargés d'opérations d'aménagement ou de réhabilitation.

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Articulation des textes législatifs et réglementaires

- Nature des textes : législatifs, réglementaires et techniques
- Code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation
- Règlement sanitaire départemental
- Conditions d'application des textes

Réglementation en matière de sécurité incendie

- Textes applicables aux bâtiments neufs et existants, installations classées
- Travaux sur existants en fonction de leur destination (bureaux, Établissements Recevant du Public, Habitation)
- Organisation des Commissions de sécurité
- Adaptation de la réglementation aux travaux liés à l'existant
- Demandes de dérogation : procédures et mesures compensatoires
- Ingénierie en sécurité incendie : stabilité au feu des structures, désenfumage
- Evolutions réglementaires – Loi ELAN – Loi ESSOC – Guides de préconisation
- Responsabilités des acteurs de la construction

Réglementation en matière d'accessibilité PMR

- Loi du 11 février 2005
- Les décrets d'application
- L'arrêté du 8 décembre 2014 (ERP existants)
- Textes applicables dans l'habitat existant et le neuf
- Le Code du travail – Etablissements existants recevant des travailleurs
- Diagnostics : objectifs, procédure et méthodologie
- Règles d'aménagement
- Dérogations, mesures de substitution, solutions alternatives
- Label Qualitel « accessibilité »
- Attestations de conformité, registre d'accessibilité

Réglementation thermique bâti existant

- Réglementation en rénovation : RT élément par élément et RT globale
- RE2020 pour les projets d'extensions
- Points sensibles en rénovations (problématique de gestion de l'humidité)
- Principaux isolants, leurs avantages et inconvénients

- Focus sur le choix de l'isolation lors d'isolation thermique par l'extérieure (ITE) en rénovation
- Etude de cas : identification des points de vigilances lors d'une ITE

Urbanisme

- Urbanisme réglementaire : règlement national d'urbanisme, plans locaux d'urbanisme, cartes communales
- Urbanisme individuel
- Réforme des autorisations d'urbanisme
- Travaux sur construction existante / travaux d'entretien de réparations ordinaires, soumis à un permis de construire et changements de destination soumis à une déclaration préalable
- Droit privé, code civil : servitudes, bornage, clôtures, mitoyenneté, vue, plantations, contentieux du permis de construire

Un livre de la Collection Focus des Editions GINGER "Intervenir sur les matériaux dangereux : amiante et plomb" de Jean-Louis PANETIER et Bertrand SCHWARTZ est envoyé par voie postale aux participants après la formation.

Cette formation est également réalisée en présentiel.

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés illustrés, de partages d'expériences et d'études de cas.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation

■ Qualification Intervenant(e)s

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et spécialistes expérimentés dans leur domaine d'intervention.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com